

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL963

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 17 SEPTDECIES

A la deuxième phrase de l'alinéa 292, substituer à la référence: "V", la référence: "H".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence juridique.